

# COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

République Française

SEANCE DU 26 mars 2024

convocation du 21 mars 2024

Présidente : Mme Laurence DUVAL, Maire

Présents : Mesdames Laurence DUVAL, Agnès SERGENT Maud CADARIO  
Messieurs : Michel TRONEL, René GOBEAUT, Jean GRUMIAUX,  
Vincent SORET, Cyrille DESORMEAUX, Francis VALLET-DUCLOS

**Absents excusés :**

Pauline DUPONT donne pouvoir à Laurence DUVAL  
Dominique MULOT donne pouvoir à René GOBEAUT  
Christophe LEROUX donne pouvoir à Francis VALLET-DUCLOS

**Absent :**

Gilles BREANT

Secrétaire de séance : Agnès SERGENT

La Séance est ouverte à 20h00

## 1. Vote du compte de gestion 2023

Madame Le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif. Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2023 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer. Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ; Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, APPROUVE à l'unanimité le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2023. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes

## 2. Vote du compte administratif 2023

Sous la présidence de Monsieur VALLET-DUCLOS Francis adjoint, chargé de la préparation des documents budgétaires, le Conseil Municipal examine le compte administratif communal 2023 qui s'établit ainsi :

*Fonctionnement*

Excédent reporté :	206 965.24€
Dépenses	440 047.23€
Recettes €	479 676.73€
Excédent de clôture :	246 594.74€

*Investissement*

Excédent reporté :	22 770.24€
Dépenses	50 029.07€
Recettes	31 870.62€
Restes à réaliser en dépenses :	39 410.00€
Besoin de financement :	34 798.21€
Excédent de clôture :	4 611.79€

Hors de la présence de Madame DUVAL, Maire, le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte administratif du budget communal 2023.

### 3. Affectation du résultat 2023

Le Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur VALLET-DUCLOS Francis adjoint, chargé de la préparation des documents budgétaires, après avoir adopté le compte administratif de l'exercice 2023 dont les résultats, conformément au compte de gestion, se présentent comme suit :

Hors de la présence de Madame DUVAL, Maire, le conseil municipal approuve à l'unanimité l'affectation du résultat ci-dessus :

<b>AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE</b>	
<b>Résultat de fonctionnement</b>	
<b>A Résultat de l'exercice</b>	
précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	39 629,50 €
<b>B Résultats antérieurs reportés</b>	
ligne 002 du compte administratif, précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	206 965,24 €
<b>C Résultat à affecter = A+B (hors restes à réaliser)</b>	
<b>(Si C est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)</b>	<b>246 594,74 €</b>
<b>D Solde d'exécution d'investissement</b>	4 611,79 €
<b>E Solde des restes à réaliser d'investissement (4)</b>	-39 410,00 €
<b>Besoin de financement (= D+E)</b>	<b>-34 798,21 €</b>
<b>AFFECTATION</b>	<b>246 594,74 €</b>
<b>1) Affectation en réserves R 1068 en investissement</b>	34 798,21 €
<b>2) H Report en fonctionnement R 002 (2)</b>	211 796,53 €

### 4. Préparation budget 2024

Mme Le maire et le conseil municipal ont commencé à préparer les orientations budgétaires, dans l'attente de recevoir les éléments nécessaires, tels que les dotations, pour effectuer le vote du budget. Il sera donc reporté à la prochaine réunion du 9 avril.

### 5. Questions diverses

#### Dates à retenir :

- Prochaine réunion de conseil municipal : Mardi 9 avril 2024 à 20h00
- Conférence des maires à Canappeville : Lundi 22 avril
- Elections européennes : Dimanche 9 juin 2024

➤ **La séance est levée à 23h00**